

 ABJURATION

SURMONTER L'AFFLICTION

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	personnelle
Zone/Cible	lanceur de sorts
Durée	1 round/niveau
JS	non
RM	non

Le personnage surmonte temporairement un état préjudiciable. Ceci ne met pas un terme à l'état préjudiciable mais annule juste son effet tant que le sort perdure. Le personnage surmonte l'un des états préjudiciables suivants : aveuglé, confus, ébloui, effrayé, fatigué, fiévreux, hébété, paralysé, secoué ou assourdi.

===Mythique===

Le personnage peut lancer ce sort sans composante verbale ni gestuelle et ce, même s'il est sans défense (mais pas inconscient). Il peut temporairement surmonter un nombre supplémentaire d'états préjudiciables nocifs égal à la moitié de son grade.

Amplifié (7ème). Si le personnage dépense trois utilisations de pouvoir mythique, il devient immunisé à toutes les afflications que le sort permet normalement de surmonter. De plus, il surmonte l'un des états préjudiciables suivants (sans y être immunisé pour